



Le Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 21 Septembre 2012

Etaient présents:

MM. Dissaux, Boussemart, Grimonprez

Etaient excusés:

MM. Deroo, Leroy, Schepman

Vu le rapport : 19-12

DECIDE :

- d'autoriser la passation d'un marché à bons de commandes alloti, conformément aux articles 29, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, concernant l'entretien des espaces verts du SMAEL,
- d'imputer les sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 6231 et 61521 du budget du Syndicat,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS : 3

POUR : 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le **27 SEP. 2012**

Le Président,  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

**OBJET** : Entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts est à la charge du SMAEL.

Depuis 2005, les espaces verts font l'objet de deux marchés à bons de commande distincts :

1. l'un concerne le site de Prêmesques et les enclos de Laventie à Bondues (zone Métropole),
2. l'autre le site d'Aire-sur-la-Lys, le barrage de Moulin le Comte, la station d'alerte à la pollution de Mametz, les enclos des forages de Verchin et les enclos d'Aire sur la Lys à Lestrem (zone Artois).

En 2009, les marchés ont été attribués pour une période de 4 ans à :

- Zone Métropole : TERENVI – Métropole Espaces Verts (13.674,50 € HT / an)
- Zone Artois : ISS Espaces Verts - Agence de Dunkerque (47.441,82 € HT / an)

En 2010 et 2011, un marché pour l'entretien des espaces verts de la station de suppression de Beuvry a été attribué à la société DEWAELE SAS (10.198,50 € HT / an).

Ces trois marchés doivent être renouvelés en 2013.

En 2009, le contrôle de légalité a demandé que les différents marchés fassent l'objet d'un marché unique.

La consultation pourrait faire l'objet un marché unique divisé en 3 lots :

- Lot n° 1 : Zone Métropole
- Lot n° 2 : Zone Artois
- Lot n° 3 : Beuvry

Le marché pourrait être passé en application des articles 29 (marché de services), 40 alinéa 3 (achats supérieurs à 200.000 € HT), 57 à 59 (appel d'offre ouvert) et 77 (marché à bons de commande) du Code des Marchés Publics. Il serait passé pour une durée de 1 an et reconductible jusque fin 2015, soit 3 ans au total pour que la fin du marché coïncide avec la fin du contrat d'affermage de Veolia.

La procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- avis d'appel public à candidature au BOAMP et au JOUE,
- consultation de l'ensemble des entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres.
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (60%), prix (40%).

\* \* \*

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la passation d'un marché à bons de commandes allotis, conformément aux articles 29, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, concernant l'entretien des espaces verts du SMAEL,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 2033 et 61521 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



Vu le,

19 SEP. 2012

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISAUX